

Nom :

Prénom :

Niveau d'études en 2025/26 :

Règlement intérieur – Année universitaire 2025/2026

Accès au Centre

Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 23h00 et le samedi de 7h30 à 19h.

Les étudiants doivent être munis en permanence de leur badge d'accès. Il est strictement interdit de laisser entrer dans le Centre une personne non inscrite au Centre. Tout manquement à cette règle ferait l'objet d'un avertissement. En cas de perte ou de vol, prévenir immédiatement le secrétariat pour des raisons de sécurité.

Inscription

L'inscription est valable pour une année complète et ne serait pas remboursée en cas de démission en cours d'année.

Les espaces de travail

- Les salles de travail, les couloirs, les espaces situés devant les salles et la passerelle doivent rester **en silence**. Le respect du silence est **impératif** pour soutenir le travail personnel de chacun.
- Les étudiants ne sont pas autorisés à modifier l'aménagement des salles de travail, à régler la température ou à modifier de leur initiative les installations du Centre Laennec.
- Aucun emplacement n'est réservé. Chacun doit ranger ses affaires dans les casiers prévus à cet effet lorsqu'il quitte la salle pour une absence de plus d'une demi-heure (par exemple pendant les sous-colles). Les affaires qui seraient laissées hors des lieux autorisés seront déposées dans la réserve.
- Les seules boissons autorisées en salle de travail sont les gourdes d'eau (pas de café).
- La cafétéria est le seul lieu où l'on peut manger. Il est donc strictement interdit de manger dans les salles de sous-colle.
- Afin de créer un climat de travail qui soutienne l'effort et la concentration de chacun, l'utilisation des téléphones portables est autorisée uniquement dans le hall d'entrée et la cafétéria. Les téléphones portables ne peuvent être utilisés ni dans les salles de travail, ni dans les couloirs du premier étage, et ils doivent rester en mode silencieux.
- Le travail en équipe s'effectue dans les salles réservées à cet usage. Pour connaître la disponibilité de ces salles et les réserver, consulter les plannings sur l'intranet.
- Un réseau Wifi est ouvert à l'usage des étudiants en vue du travail. Un mot de passe sera communiqué à chaque étudiant en début d'année par le secrétariat. Le réseau doit être utilisé exclusivement pour le travail. Tout autre usage pourrait faire l'objet d'un avertissement. Par obligation légale, un journal des connections est tenu automatiquement pour être mis à disposition des autorités compétentes.
- Pour la sécurité du Centre, un système de vidéosurveillance a été mis en place. Toute personne peut demander à la Directrice de consulter les enregistrements vidéo. Pour le fonctionnement du Centre, une base de données des étudiants est mise à disposition de l'équipe accompagnatrice. Ses membres sont tenus à n'utiliser ces données que pour les activités du Centre et sont tenus à leur confidentialité. En cas de violation de la base de données, les personnes concernées seraient mises au courant par la Directrice.

Salle informatique

Une salle informatique est accessible par badge aux étudiants. La salle informatique est un outil de travail et est strictement réservée au travail. Chacun doit laisser sur le serveur les documents mis à disposition de tous par le Centre.

Un copieur numérique (fonctions copieur et imprimante N&B, scanner) est à la disposition des étudiants en salle informatique. Pour avoir accès à ce copieur, un compte doit être créé et crédité par le secrétariat.

Cafétéria et espaces communs

- Des fours à micro-ondes, des armoires de rangement, des distributeurs de boissons chaudes et froides ainsi que des réfrigérateurs sont à la disposition des étudiants. Chaque matin, avant l'ouverture du Centre, toute denrée alimentaire qui resterait dans les réfrigérateurs et les armoires sera jetée par le service de nettoyage.
- Il est demandé à chacun de veiller à la propreté de la cafétéria. Les tables doivent être nettoyées après chaque repas.
- Dans les casiers des salles de travail, peuvent être déposés livres, annales, cahiers, trousse et notes personnelles, et les denrées alimentaires **dans une boîte hermétique**.
- Le journal La Croix et les revues Etudes, La revue du Praticien et Laennec peuvent être consultés sur place.
- Une salle de piano est à votre disposition.
- Une bagagerie se trouve au rez-de-chaussée où vous pourrez y déposer pour la journée vos sacs de voyage, casque de vélo ou moto, valises. Le stationnement et l'usage des vélos, trottinettes et rollers sont interdits dans les locaux.
- La chapelle est ouverte en permanence pour les activités liturgique et la prière. Elle est réservée au culte catholique.
- Une tenue simple et soignée est demandée aux étudiants, selon les règles professionnelles (notamment garantissant la neutralité religieuse des agents hospitaliers). Couvre-chefs, shorts, bermudas, décolletés larges, tongs... ne sont pas autorisés.
- Chacun veillera au respect et à la politesse envers toute personne du Centre : étudiant, personnel, bénévole, etc.
- La propreté, le maintien du Centre est l'affaire de tous. Chacun doit veiller au respect du matériel et des locaux.

Tout non-respect du règlement intérieur peut être sanctionné par un avertissement. En cas de grave non-respect du règlement intérieur, une exclusion provisoire ou définitive pourra être décidée. Dans ce cas, aucun remboursement des sommes versées au Centre lors de l'inscription au Centre Laennec ne pourra être réclamé.

En cochant cette case, je m'engage à
respecter l'intégralité du règlement intérieur :